



Malgré la loi, l'ouverture des magasins tous les dimanches n'est pas pour demain

AFP, 26.11.2015

Autorisé sur le papier, l'élargissement du travail dominical dans le commerce porté par Emmanuel Macron est compliqué à mettre en œuvre: accords difficiles à trouver, refus des salariés du BHV, textes d'application attaqués devant le Conseil d'Etat.

Le ministre de l'Economie s'en défendait en septembre: "*il ne faut pas caricaturer les choses. Nous ne procédons pas à la généralisation du travail du dimanche*" avec la création de zones où les commerces peuvent ouvrir tous les dimanches, et même jusqu'à minuit tous les jours de la semaine dans les zones touristiques internationales (ZTI).

C'est pourtant ce que lui reprochent plusieurs syndicats et notamment le Clic-P, collectif de syndicats parisiens du commerce (Seci-Unsa, CGT, SUD, militants CFDT en conflit avec leurs instances), qui viennent de déposer des recours devant le Conseil d'Etat.

Ces recours visent à la fois le décret établissant les exceptions au repos dominical dans les commerces situés dans les nouvelles zones instituées par la loi Macron - zones commerciales, touristiques et ZTI -, et les arrêtés délimitant les ZTI à Paris. Une "*attaque à deux étages*" comme la qualifie Éric Scherrer (Seci-Unsa).

Il souligne aussi que le Clic-P, très actif depuis 2010 contre le travail du dimanche et de nuit, tient ainsi sa "*promesse*" de porter la bataille en justice. Outre le Clic-P, la CFTC-Paris, les fédérations CGT et FO du commerce et la CFE-CGC se sont jointes à tout ou partie de la procédure.

Avec ce décret, publié le 24 septembre au Journal officiel, "*la norme (du repos dominical, ndlr) qui est affirmée par le code du travail n'est plus une norme, elle devient en réalité une exception*", a affirmé à l'AFP Me Vincent Lecourt, l'un des avocats des organisations syndicales.

Il en veut pour preuve par exemple les "*61 unités urbaines*", en clair toutes les grandes métropoles, soit une population de "*30 millions d'habitants*", où peuvent être créées des zones commerciales.

Les négociations patinent

Quant aux arrêtés délimitant les ZTI, les syndicats contestent les modalités de la consultation organisée avant leur publication, mais aussi leur tracé. "*On cherche les touristes internationaux dans certaines zones comme Italie 2 (XIIIe arrondissement) ou Beaugrenelle (XVe)*", a ironisé Me Lecourt.

[Cette offensive judiciaire intervient alors que les négociations prévues par la loi entre syndicats et directions des enseignes patinent là où elles ont commencé. Un écueil renforcé par le refus, dimanche, des salariés du BHV-Rivoli \(groupe Galeries Lafayette\) d'avaliser le projet d'accord sur le travail dominical dans leur établissement.](#)

Ce "*non*", même à une courte majorité, a signé l'échec de cet accord dont la signature par deux des quatre syndicats représentatifs était conditionnée au résultat de la consultation.

Dans le cas contraire, le BHV aurait été le premier grand magasin à s'être doté d'un texte sur les ouvertures dominicales tel que prévu par la loi Macron, les autres négociant pour l'instant au niveau de la branche, au sein de l'Union du grand commerce de centre-ville (UCV), où la perspective d'aboutir à un accord semble très compromise.

[Pour le Clic-P, le refus des salariés du BHV, comme le report de la dernière réunion de négociation à l'UCV, marque "*l'impasse*" dans laquelle se trouvent les enseignes, même si des accords sur le travail nocturne ont été trouvés chez Marionnaud et Sephora.](#)

Au BHV, comme à l'UCV*, les principaux points de blocage pour les syndicats tiennent à la majoration dégressive des dimanches travaillés -100% pour les cinq premiers, soit un dimanche payé double, mais seulement 50% à partir du 16e-, et à la situation des personnels extérieurs aux enseignes (démonstrateurs des marques, propreté, sécurité...). Des salariés qui ne sont pas inclus dans les négociations mais qui seraient aussi impactés. ▣

*UCV : Union du Grand Commerce de Centre-Ville